

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/72f1aabb250fa4431297ebe>

Date d'obtention : 2024-02-16 18:01:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Parler à l'auteur du signalement , à la jeune victime: Rassurer, soutenir et faire sentir aux jeunes qu'il font partie de la solution.

2-Évaluer l'incident: poser des questions sans jugement sur un ton réconfortant et remplir la grille d'évaluation de l'incident(l'amorce ,la nature, les intentions et l'étendue)

3-Vérifier l'information: demander si d'autres jeunes au courant de l'incident si oui les rencontrer et compléter la grille d'évaluation avec chacun de façon individuellement.*Vérifier si l'acte est de nature malveillante ou criminelle si oui contacter police sans faire de grille mais confisquer l'appareil si non passer étape 4

4-parler au jeune instigateur : compléter la grille et déterminer si l'incident est de nature impulsive ou malveillant .

* pour toute situation de pornographie contacter la police remettre les grilles d'évaluations et appareil électronique concerné.

*En tout temps

éviter la consultation de photos et vidéos

Rassurer la victime

Agir rapidement pour éviter la diffusion des photos et vidéos (situation d'urgence)

Préserver l'identité confidentielle de chacun des jeunes impliqués.

Pour terminer on doit communiquer avec les parents de chacun des jeunes impliqués (leur expliquer la situation et le protocole d'intervention ainsi que les étapes à venir) S'assurer de faire le signalement avec la

D.P.J.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si on fait face à un refus de collaborer on fait appel à la police.

Si ce n'est pas une situation qui implique de la pornographie on suit le protocole de notre établissement et on demande de supprimer photo et vidéo pour respecter l'intégrité physique et psychologique de la victime. sans l'intervention de la police.

Si la situation implique un jeune adulte de l'extérieur on remplit une grille avec l'auteur du signalement (qui fréquente notre école) et on confisque son cellulaire qu'on remet à la police. Par la suite si la police découvre que d'autres élèves sont impliqués dans le même événement. Il faut refuser de donner suite car l'école n'est pas mandataire du service de police.

Si un parent se présente à l'école pour une intervention de notre part auprès de son enfant concernant des photos de pornographie on le dirige vers un poste de police puisque c'est à l'extérieur de l'école et qu'il ne semble pas y avoir de répercussion pour le jeune. Par la suite si l'élève vient demander de l'aide on suit les étapes du protocole sexto.

Lorsqu'il y a menace, chantage et diffusions de photo pornographique (nature malveillante et criminelle) on confisque l'appareil et contacte les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Chacune des étapes est délicate car nous ne devons pas nuire à l'enquête pour la suite des choses et tout faire de façon rapide, efficace.

L'étape 4 est particulièrement délicate car nous devons protéger les élèves qui ont dénoncé, agir rapidement efficacement et en aucun temps poser une question qui pourrait nuire à l'enquête.